

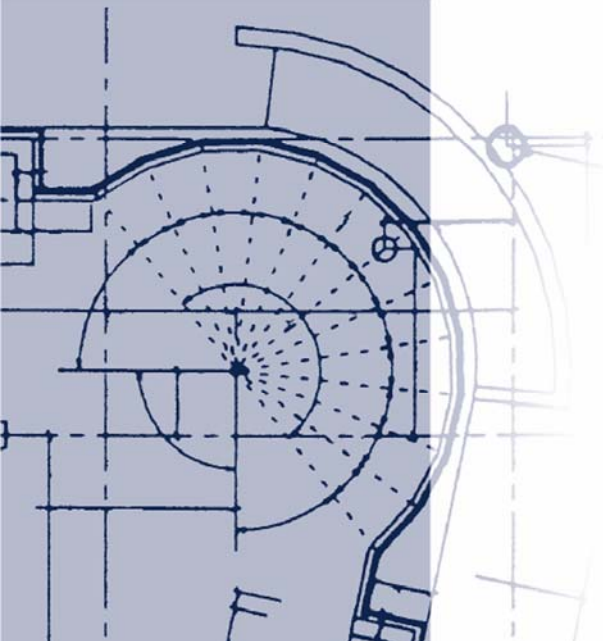
*N°49*

*Février 2005*



# NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

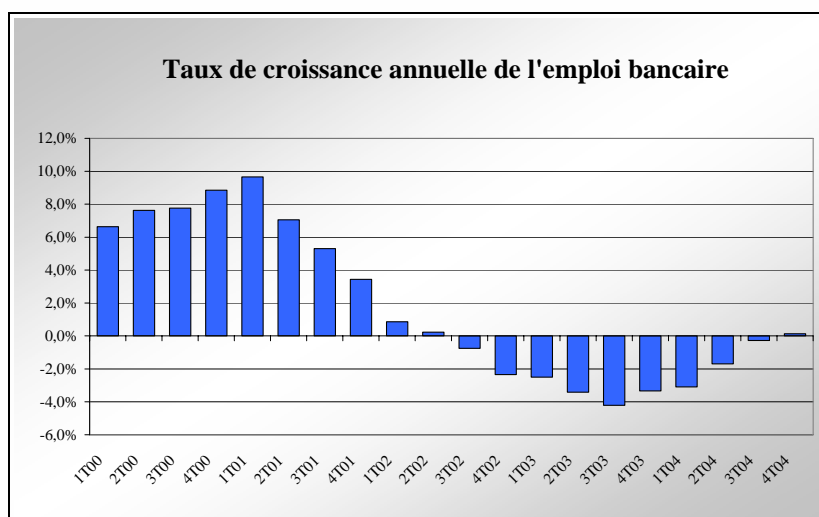


## Stabilisation de l'emploi dans le secteur bancaire

L'effectif total des établissements de crédit luxembourgeois s'élève à 22.554 unités au 31 décembre 2004. Ce chiffre représente une hausse de 31 unités (+0,1%) sur un an.

La croissance des effectifs bancaires au cours de l'exercice 2004 peut paraître modique. Or, elle marque un important point de retournement dans la mesure où les exercices précédents s'étaient soldés par des pertes substantielles d'effectifs (-561 postes (-2,4%) en 2002 et -777 postes (-3,3%) en 2003). La récente progression de l'emploi bancaire est d'autant plus appréciable qu'elle défie les projections que les banques avaient elles-mêmes établies. Suivant une enquête de la CSSF, les banques de la place tablaient encore en milieu d'année sur une diminution de l'emploi de l'ordre de 0,3%. Ce n'est qu'au cours des derniers mois de l'année 2004 que l'emploi bancaire s'est redressé dans un climat d'affaires redevenu plus serein.

Il est utile de préciser que les chiffres au 31 décembre 2004 semblent s'inscrire dans une évolution durable. D'abord, la stabilisation de l'emploi intervient à la suite de cinq trimestres de baisse de l'emploi total. Ensuite, à un niveau individuel, nous constatons que les diminutions d'emplois n'ont touché que 41% des établissements de crédit en 2004. Au cours de l'exercice précédent ce chiffre avait atteint les 53%.



Notons enfin que le redressement de l'emploi bancaire ne s'est pas fait au détriment de l'emploi dans les autres établissements financiers. Bien au contraire, puisqu'au 31 décembre 2004, l'emploi total dans les établissements surveillés par la CSSF s'élevait à 29.120 unités (+4,2% sur un an). Cette progression remarquable s'explique pour l'essentiel par l'extension des attributions de surveillance de la CSSF à des établissements financiers qui autrefois échappaient à son contrôle (nouvelles catégories de professionnels du secteur financier (loi du 2 août 2003) et sociétés de gestion (loi du 20 décembre 2002)). L'adaptation du régime de surveillance modifie également les statistiques de l'emploi. D'abord, les effectifs d'entités autrefois non surveillées viennent s'ajouter aux effectifs des entités surveillées. Ensuite, il y a les transferts d'effectifs entre catégories d'entités surveillées. C'est le cas en particulier des transferts qui se sont opérés en 2002 et 2003 à partir du secteur bancaire vers les autres entités surveillées, en particulier les sociétés de gestion. Dans les deux cas, il n'y a (généralement) pas de création nette de postes d'emploi dans le chef de l'économie luxembourgeoise, mais simple comptabilisation d'emplois existants sous des statistiques différentes.

## Banques

### Somme des bilans des banques au 31 décembre 2004 en légère hausse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 695,10 milliards au 31 décembre 2004 par rapport à EUR 692,95 milliards au 30 novembre 2004, soit une hausse de 0,3%.

Suite à l'ouverture de Nord Europe Private Bank S.A. et de CREDIT SUISSE, Zurich (Suisse), Luxembourg branch et au retrait de Cortal Consors Luxembourg, de Banque Continentale du Luxembourg S.A. et de Kaupthing Bunadarbanki hf., Luxembourg branch,, le nombre de banques inscrites sur la liste officielle s'est élevé à 161 unités au 31 janvier 2005.

## Professionnels du secteur financier (PSF)

### Importante hausse de la somme des bilans au cours de l'année 2004

Suivant les données provisoires établies au 31 décembre 2004, la somme des bilans de l'ensemble des PSF (166 entreprises en activité) se chiffre à EUR 37,352 milliards contre EUR 38,465 milliards au mois précédent, soit une réduction de 2,89% sur une période d'un mois et contre EUR 2,562 milliards au mois de décembre de l'année précédente, ce qui constitue une augmentation de 14,6 fois la somme de bilan sur une période d'une année.

Cette évolution substantielle de la somme des bilans entre les mois de décembre 2003 et 2004 résulte de plusieurs facteurs.

D'une part, il convient de citer l'augmentation du nombre de PSF qui est passé de 142 au 31 décembre 2003 à 166 entités au 31 décembre 2004. D'autre part, parmi les nouveaux PSF agréés figurent plusieurs sociétés qui sont actives en matière de prêt et de crédit-bail ou bien qui effectuent des opérations de prêt de titres. Contrairement à d'autres catégories de PSF, le volume de l'activité de ces professionnels se reflète intégralement au niveau de leur somme de bilan.

Quant à la ventilation de la somme des bilans au 31.12.2004 entre les différentes catégories de PSF, les professionnels effectuant du prêt de titres figurent en première position, suivis des professionnels effectuant des opérations de prêt et des distributeurs de parts d'opc.

Le personnel employé auprès des PSF est passé de 4.455 unités au 31 décembre 2003 à 4.928 unités au 30 juin 2004, soit une augmentation de 473 unités sur le premier semestre 2004, pour s'établir au 31 décembre 2004 à 6.059 unités, soit une augmentation de 1.604 unités ou de 36% sur une période de douze mois.

L'évolution positive de l'emploi au cours de l'année 2004 provient essentiellement des établissements nouvellement agréés. A relever qu'un nouvel acteur emploie à lui seul plus de 700 employés.

Le résultat net provisoire pour l'ensemble des PSF s'établit au 31 décembre 2004 à EUR 323,96 millions (166 entreprises en activité) contre EUR 369,23 millions (142 entreprises en activité) au mois de décembre de l'année précédente, soit une diminution de l'ordre de 12,26% sur une période de douze mois.

Cette évolution négative résulte essentiellement du fait que les PSF nouvellement agréés et plus particulièrement les PSF actifs en matière de prêt ou de leasing ainsi qu'en matière de prêt de titres n'affichent pas le même degré de rentabilité que les entreprises qui fournissent des services d'investissement.

Pour ce qui est de la ventilation des résultats nets au 31.12.2004 entre les différentes catégories de PSF, les distributeurs de parts d'opc figurent désormais en première position, suivis des dépositaires professionnels de titres et en troisième position les gérants de fortunes.

## Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 31 janvier 2005)

Catégorie		Nombre
<i>Entreprises d'investissement</i>		
Commissionnaires	COM	15
Gérants de fortunes	GF	45
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	15
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	37
Preneurs ferme	PF	2
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Agents de transfert et de registre	ATR	9
<i>PSF autres que les entreprises d'investissement</i>		
Conseillers en opérations financières	COF	8
Courtiers	COU	4
Teneurs de marché	TM	1
Personnes effectuant des opérations de change-espèces	CHES	1
Recouvrement de créances	RECO	3
Professionnels effectuant des opérations de prêt	POP	5
Professionnels effectuant du prêt sur titres	PPT	1
Administrateurs de fonds communs d'épargne	AFCE	1
Domiciliataires de sociétés	DOM	31
Agents de communication à la clientèle	ACC	9
Agents administratifs du secteur financier	AA	7
Opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier	IT	12
Professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés	PCG	2
Professionnels du secteur auxquels s'applique la section 1 du chapitre 2 de la partie I de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, à l'exclusion des catégories de PSF visées également par la section 2 du même chapitre	ART. 13	3
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
<b>TOTAL *</b>		<b>166</b>

\* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories



## Sociétés de gestion

### Agrément de trois nouvelles sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que trois nouvelles sociétés de gestion ont été inscrites sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit en l'occurrence des entités suivantes :

-PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective.

-GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective.

-HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.. La société sera active dans le domaine de la gestion collective, de la gestion discrétionnaire et pourra fournir les services auxiliaires conseils en investissement et garde et administration pour des parts d'OPC.

Suite à ces agréments, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un autre Etat membre de l'Union européenne s'élève à 29 au 1<sup>er</sup> février 2005.

## Réglementation

### Développements récents

Dans le cadre de sa newsletter n° 4 le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire vient de publier un état des lieux des travaux de l'Accord Implementation Group. Le document en question établit des règles générales en matière de validation des approches de notations internes «Internal Ratings Based (IRB)». Ainsi, il relève de la compétence des organes de direction d'assurer la validation des données servant de base aux calculs du risque de crédit suivant une des approches IRB. Par contre, il incombe aux autorités de surveillance d'évaluer la conformité des systèmes de notations internes et des données y introduites avec les standards minimaux introduits en matière de systèmes de notations internes pour le calcul du risque de crédit. Le document peut être téléchargé du site de la BRI à l'adresse suivante : [http://www.bis.org/publ/bcbs\\_n14.htm](http://www.bis.org/publ/bcbs_n14.htm).

Le Committee of European Securities Regulators (CESR) vient de publier plusieurs documents finaux qui ont fait l'objet de consultations publiques durant l'année 2004.

Il s'agit en premier lieu de recommandations (CESR/04-434b) ayant trait aux dispositions transitoires des directives 2001/107/CE et 2001/108/CE (directives qu'il est convenu d'appeler «UCITS III») qui modifient la directive 85/611/CEE (directive UCITS I) relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières

(OPCVM). Le document apporte une série de réponses aux questions liées aux dispositions transitoires et qui ont trait notamment aux activités des sociétés de gestion et des OPCVM à compartiments multiples qui invoquent le bénéfice des dispositions transitoires («grandfathering»), ainsi qu'au prospectus simplifié et à la commercialisation des OPCVM qui invoquent le grandfathering.

Le deuxième document (CESR/04-509c) publié par CESR se réfère à l'équivalence de normes comptables. Il fait suite à la demande de la Commission européenne de préparer un avis technique lui permettant de mesurer l'équivalence des normes comptables des Etats-Unis, du Canada et du Japon. En effet, la directive transparence et le règlement prospectus prévoient des dispositions requérant les émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé européen de présenter leurs comptes suivant les normes comptables IAS/IFRS ou suivant des normes comptables nationales de pays tiers à l'Union européenne sous condition que ces normes soient considérées comme étant équivalentes aux normes comptables IAS/IFRS. Le document en question propose des principes suivant lesquels CESR va évaluer cette équivalence.

Le troisième document a trait à l'avis technique final de CESR (CESR/05-024b) en ce qui concerne les mesures de mise en oeuvre de la directive sur les marchés d'instruments financiers. L'avis couvre tous les éléments inclus dans le mandat formel de la Commission européenne du 25 juin 2004 à l'exception de quelques articles sur lesquels CESR va délivrer vers la fin avril 2005 son avis final.

La directive sur les marchés d'instruments financiers est destinée à fournir un véritable «passeport unique» permettant aux entreprises d'investissement et aux marchés réglementés d'exercer leurs activités dans toute l'Europe. Par ailleurs, la directive élargit la gamme de services d'investissement soumis à une procédure d'agrément et étendra la liste des instruments financiers qui peuvent être négociés sur les marchés réglementés et entre entreprises d'investissement. Finalement, elle introduit des règles sur la prestation de conseils en investissement et sur les conflits d'intérêts.

Le quatrième document (CESE/05-054b) publié par CESR contient des recommandations en vue d'une mise en oeuvre cohérente du règlement 809/2004 concernant la directive prospectus. L'objectif des recommandations est de fournir aux émetteurs des clarifications par rapport à certaines des dispositions contenues dans le règlement susmentionné et de rendre plus transparent le processus de son application pratique, sans pour autant ajouter des obligations supplémentaires vis-à-vis des émetteurs qui demandent l'admission de leurs valeurs mobilières à un marché réglementé ou/et dont les valeurs mobilières sont offertes au public.

Les communiqués de presse de CESR, les documents reprenant les réactions de l'industrie financière ainsi que les documents finaux eux-mêmes sont accessibles sur le site Internet de CESR, [www.cesr-eu.org](http://www.cesr-eu.org). Ils sont repris à titre indicatif ci-après :

- Communiqué de presse : CESR submits its technical advice to the European Commission on the first set of mandates under the Directive on Markets in Financial Instruments (MiFID) (Ref. CESR/05-079);
- CESR's Technical Advice on Possible Implementing measures of the Directive 2004/39/EC on Markets in Financial Instruments (Ref. CESR/05-024b);
- CESR's Technical Advice on Possible Implementing measures of the Directive 2004/39/EC on Markets in Financial Instruments – Feedback statement (Ref. CESR/05-025);

- Communiqué de presse : CESR publishes the final concept paper which sets out the principles it will use to guide them in establishing the equivalence between third countries GAAP and IAS/IFRS (Ref. CESR/05-076);
- Final concept paper on equivalence of certain third country GAAP and on description of certain third countries mechanism of enforcement of financial information (Ref. CESR/04-509c);
- Final concept paper on equivalence of certain third country GAAP and on description of certain third countries mechanism of enforcement of financial information - Feedback statement (Ref. CESR/05-001);
- Communiqué de presse : CESR publishes the final guidelines for supervisors regarding the transitional provisions of the amending UCITS Directives (Ref. CESR/05-058);
- CESR final guidelines for supervisors regarding the transitional provisions of the amending UCITS Directives (Ref. CESR/04-434b);
- CESR final guidelines for supervisors regarding the transitional provisions of the amending UCITS Directives - Feedback statement (Ref. CESR/04-701);
- Communiqué de presse : CESR's final recommendations for consistent implementation of the EU Regulation on Prospectus (Ref : CESR/05-091);
- CESR's final recommendations for consistent implementation of the European Commission's Regulation on Prospectus (Ref : CESR/05-054b);
- CESR's final recommendations for consistent implementation of the European Commission's Regulation on Prospectus – Feedback statement (Ref : CESR/05-055b).

## **CESR lance sa deuxième consultation au sujet de l'article 40 de la directive sur les marchés d'instruments financiers**

Le 3 février 2005, CESR (Committee of European Securities Regulators) a publié son deuxième document de consultation relatif à l'article 40 de la directive sur les marchés d'instruments financiers (<http://www.cesr-eu.org/>). Ledit document a trait aux conditions d'admission des instruments financiers à la négociation. Il propose d'introduire dans ce cadre la notion de marché viable qui serait une fonction de plusieurs critères décrits plus amplement dans le document. Cette proposition de marché viable risque d'avoir des répercussions sur la distribution des OPCVM et sur les définitions concernant les actifs éligibles en matière d'OPCVM. La période de consultation n'étant que d'un mois, les réponses à la consultation sont attendues pour le 3 mars 2005 et peuvent être soumises directement à CESR sur leur site web ([www.cesr-eu.org](http://www.cesr-eu.org)), rubrique : « Consultations ».

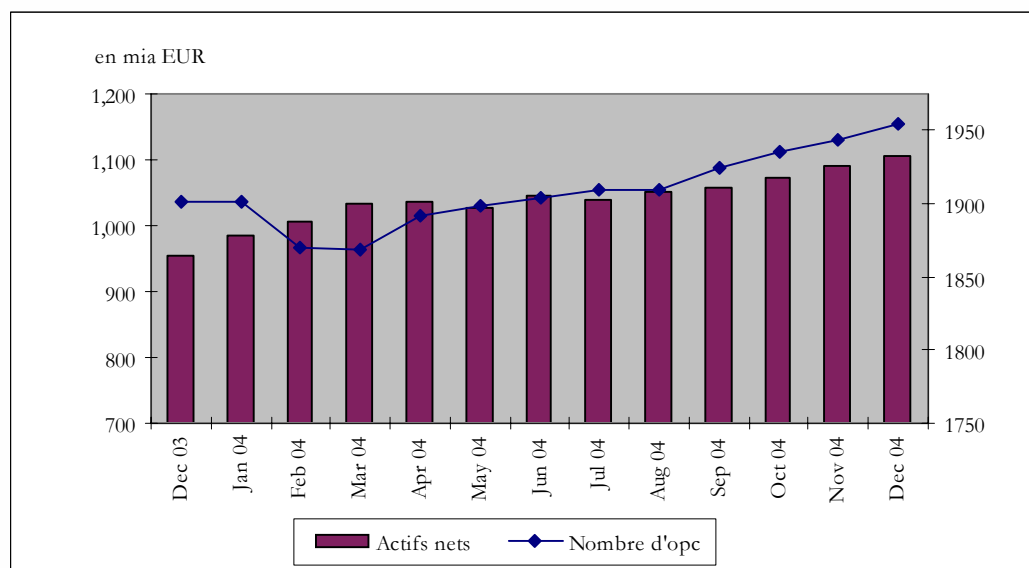
## Organismes de placement collectif

**Patrimoine global des OPC en hausse  
à la fin du mois de décembre 2004  
Communiqué à la presse le 1<sup>er</sup> février 2005**

Au 31 décembre 2004, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 1.106,222 milliards contre EUR 1.090,842 milliards au 30 novembre 2004. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a augmenté de 1,41% par rapport au mois de novembre 2004. Pour le mois de décembre 2004, le secteur fait état d'une augmentation de 16,04% par rapport au 31 décembre 2003 où le patrimoine global net était de EUR 953,302 milliards.

Au cours du mois de décembre 2004, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 10,081 milliards. Par rapport au 31 décembre 2003, l'investissement net en capital s'élève à EUR 113,731 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.968 par rapport à 1.963 le mois précédent. 1.226 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 7.134 compartiments. En y ajoutant les 742 opc à structure classique, un nombre total de 7.876 unités sont actives sur la place financière.



**Consultation publique pour un nouveau schéma européen commun de reporting prudentiel pour la surveillance de l'adéquation des fonds propres  
Communiqué à la presse le 31 janvier 2005**

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que le Committee of European Banking Supervisors (CEBS) vient d'entamer une consultation publique sur son projet pour un nouveau schéma commun de reporting prudentiel pour la surveillance de l'adéquation des fonds propres des établissements de crédit dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire européen (Bâle II / CAD III) qui est en voie d'adoption.



Cette consultation reflète les efforts effectués par CEBS pour satisfaire aux attentes de l'industrie et des institutions européennes en vue d'une réduction des charges administratives et d'une harmonisation du reporting incombant aux établissements de crédit. Selon CEBS, l'introduction imminente d'un nouveau dispositif réglementaire en matière d'adéquation des fonds propres tout comme l'introduction du référentiel comptable LAS/IFRS présentent des opportunités uniques en vue d'atteindre ces objectifs et dès lors justifient la proposition d'approches communes pour le reporting en matière d'adéquation de fonds propres tout comme pour le reporting prudentiel financier (bilan et compte de profits et pertes sous le référentiel LAS/IFRS) qui fera d'ailleurs prochainement l'objet d'une consultation publique à part.

Le schéma commun de reporting prudentiel en matière d'adéquation des fonds propres - qui peut être consulté sur le site Internet du CEBS ([http://www.c-eps.org/Consultation\\_papers/CoverNoteCP04.htm](http://www.c-eps.org/Consultation_papers/CoverNoteCP04.htm)) - comporte un certain nombre de tableaux (<http://www.c-eps.org/Documents/CP04Templates.xls>) commentés dans le document CP04 ([http://www.c-eps.org/Consultation\\_papers/CP04.pdf](http://www.c-eps.org/Consultation_papers/CP04.pdf)). Il vise à implémenter une structure de reporting uniforme et harmonisée dans les Etats membres de l'Union Européenne tout en réservant aux autorités nationales un certain degré de flexibilité quant à l'étendue et le niveau de détail de sa mise en place.

Une note explicative ([www.cssf.lu/docs/COREP\\_Consultation\\_Note.pdf](http://www.cssf.lu/docs/COREP_Consultation_Note.pdf)) et une présentation ([www.cssf.lu/docs/COREP\\_Consultation\\_Presentation.pdf](http://www.cssf.lu/docs/COREP_Consultation_Presentation.pdf)) préparées par la CSSF fournissent un bref aperçu des travaux du Working Group on Common Reporting (COREP) - groupe mandaté par le CEBS pour le développement de cette approche commune -, ainsi qu'une description concernant le fonctionnement et l'application du schéma.

Des informations supplémentaires sur l'approche conceptuelle retenue par COREP ainsi que sur les différents tableaux peuvent être tirées du document de consultation CP04 ([http://www.c-eps.org/Consultation\\_papers/CP04.pdf](http://www.c-eps.org/Consultation_papers/CP04.pdf)). Ce document fournit par ailleurs des explications utiles concernant la structuration des données en vue de la codification du schéma en langage XBRL. En effet, CEBS ayant décidé de proposer non seulement un schéma de reporting harmonisé, mais de présenter également, en vue de son exploitation, une solution informatique, il incombe maintenant à COREP de procéder, pendant la phase de consultation, au développement de la taxonomie XBRL. A relever dans ce contexte que malgré le choix de CEBS pour XBRL, chaque pays restera libre d'adopter ou non cette solution.

Les adaptations qui, eu égard aux commentaires reçus, s'avéreront nécessaires au niveau du schéma commun en tant que tel et, par conséquent, au niveau de la taxonomie seront effectuées dans les semaines qui suivent le 30 avril 2005, date de la fin de la phase de consultation.

Afin de réduire le nombre de réponses individuelles venant d'un Etat membre, les autorités ont été priées de regrouper et de synthétiser les réponses reçues au niveau national. Dès lors, la CSSF invite toute partie concernée ou intéressée à fournir ses commentaires - qu'ils soient d'ordre général ou spécifique - pour le 15 avril au plus tard et de les adresser à la CSSF ([banques@cssf.lu](mailto:banques@cssf.lu)).

Vu l'enjeu pour les intervenants de la place, la CSSF tient à souligner l'importance qu'elle attache à cette consultation et au fait que les parties intéressées saisissent la possibilité offerte pour exprimer leur opinion au sujet de ce projet.

## Comptes de profits et pertes des établissements de crédit au 31 décembre 2004 Communiqué à la presse le 18 janvier 2005

Sur base d'une estimation relative à l'année 2004<sup>1</sup>, la Commission de Surveillance du Secteur Financier évalue le résultat brut avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à EUR 3,66 milliards. Ce montant représente une baisse de 7,6% par rapport au 31 décembre 2003, date à laquelle le résultat avant provisions s'élevait à EUR 3,96 milliards. Ces chiffres confirment les projections que la Commission avait publiées le 16 décembre 2004.

Parmi les revenus bancaires, la marge d'intérêts diminue de EUR 151 millions (-4%). Cette diminution intervient à la suite du désengagement à l'étranger de certaines banques luxembourgeoises durant l'exercice 2003. La marge d'intérêts qui comprend les revenus de participations avait, à l'époque, fortement augmenté en raison des bénéfices de liquidation. De plus, la persistance à un niveau historiquement bas des taux d'intérêt continue à peser sur les revenus d'intérêts, en particulier sur les rendements d'investissement des fonds propres. Les autres revenus nets qui sont essentiellement le fruit d'éléments exceptionnels, baissent de EUR 295 millions. Cette diminution fait suite aux moindres plus-values que les banques luxembourgeoises ont réalisées sur des cessions de participations au cours de l'année 2004. A l'opposé, les revenus de commissions affichent une progression notable de 9,4% qui intervient dans un contexte boursier plus favorable. Or, la hausse des revenus de commissions ne suffit pas à contenir la baisse des éléments exceptionnels. En conséquence, le produit bancaire qui s'établit à EUR 6,69 milliards, baisse de 3,4% en rythme annuel.

Du côté des dépenses, les frais généraux progressent de 2,3% en un an. La hausse concerne avant tout les frais de personnel qui augmentent de 2,8%.

### Compte de profits et pertes au 31 décembre 2004

Postes en millions EUR	2003	2004	%
Marge d'intérêts <sup>2</sup>	3.808	3.657	-4,0%
Revenus de commissions	2.255	2.468	9,4%
Autres revenus nets	864	569	-34,1%
<b>Produit bancaire</b>	<b>6.926</b>	<b>6.694</b>	<b>-3,4%</b>
Frais de personnel	1.525	1.568	2,8%
Autres frais généraux	1.441	1.466	1,7%
<b>Frais généraux</b>	<b>2.966</b>	<b>3.034</b>	<b>2,3%</b>
<b>Résultat avant provisions</b>	<b>3.960</b>	<b>3.660</b>	<b>-7,6%</b>

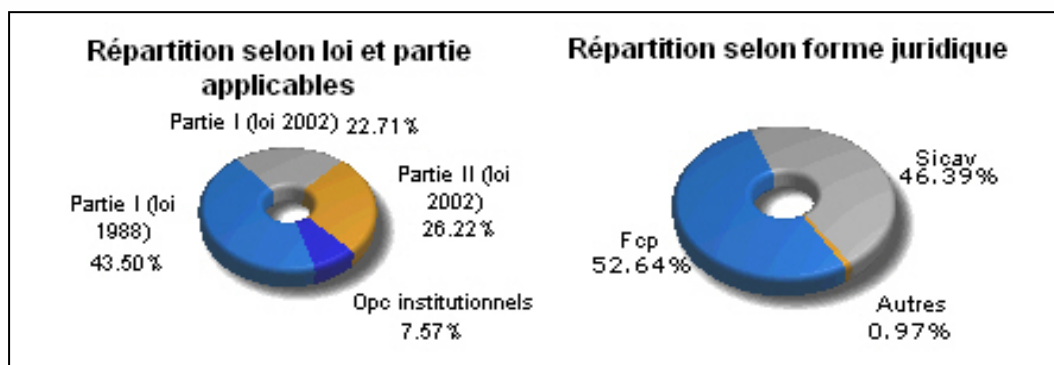
<sup>1</sup> Les banques reprises dans l'échantillon représentent 94,2% du résultat avant provisions de l'exercice 2003.

<sup>2</sup> Y compris dividendes perçus sur les filiales

## Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif - situation au 31 décembre 2004

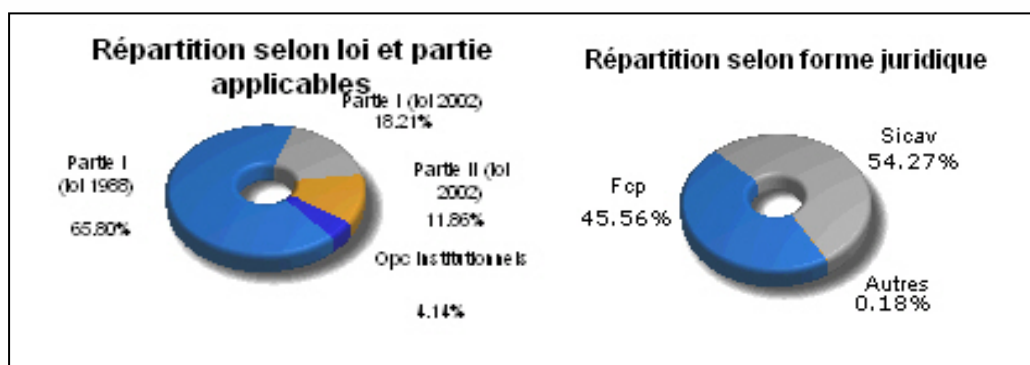
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

### Nombre d'OPC



Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	425	427	4	856
Partie I (loi 2002)	326	121	0	447
Partie II (loi 2002)	198	305	13	516
OPC institutionnels	87	60	2	149
<b>Total</b>	<b>1 036</b>	<b>913</b>	<b>19</b>	<b>1 968</b>

### Actifs nets des OPC

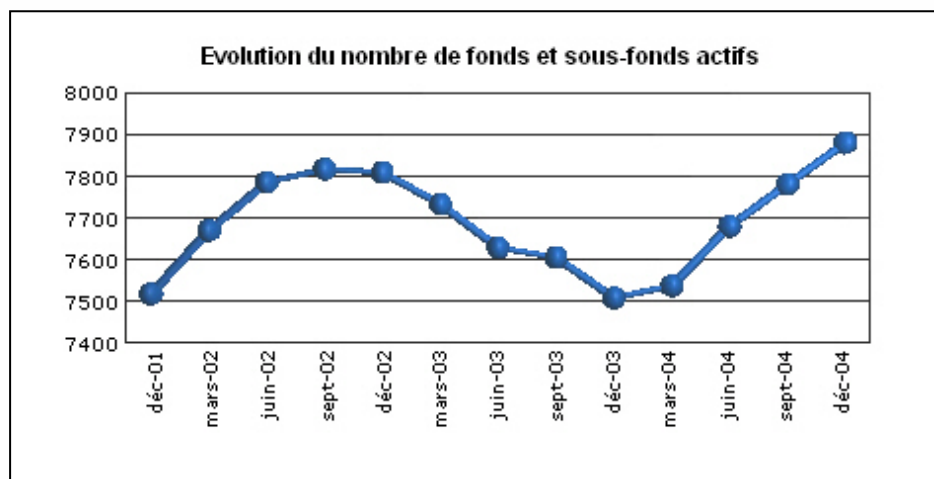


Loi, partie \ forme juridique	Fcp	Sicav	Autres	Total
Partie I (loi 1988)	314,636	413,000	0,221	727,857
Partie I (loi 2002)	87,333	114,126	0,000	201,459
Partie II (loi 2002)	71,864	57,670	1,619	131,153
OPC institutionnels	30,124	15,520	0,109	45,753
<b>Total</b>	<b>503,957</b>	<b>600,316</b>	<b>1,949</b>	<b>1.106,222</b>

## Origine des promoteurs des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)	en %
Suisse	234,364	21,2%
Etats-Unis	198,430	17,9%
Allemagne	186,048	16,8%
Italie	131,805	11,9%
Belgique	96,447	8,7%
Grande-Bretagne	82,695	7,5%
France	64,264	5,8%
Japon	23,604	2,2%
Pays-Bas	22,880	2,1%
Suède	21,427	1,9%
Autres	44,258	4,0%
<b>Total</b>	<b>1 106,222</b>	<b>100,0%</b>

## Evolution du nombre d'unités



## Politique d'investissement des OPC luxembourgeois

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe <sup>3</sup>	557,880
VM à revenu variable <sup>4</sup>	371,087
VM diversifiées	77,357
Fund of funds	85,023
Liquidités	6,994
Immobilier	3,130
Futures, options, warrants	4,605
Divers	0,146
<b>Total</b>	<b>1 106,222</b>

<sup>3</sup> dont 182,515 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

<sup>4</sup> dont 2,221 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,436 milliards d'euros en capitaux à risque élevé



## LISTE DES BANQUES

### Nouveaux établissements :

#### **Nord Europe Private Bank S.A.**

54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg  
Adresse postale : B.P. 1556, L-1015 Luxembourg  
Date de constitution : 1<sup>er</sup> janvier 2005

#### **CREDIT SUISSE, Zurich (Suisse), Luxembourg branch**

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg  
Adresse postale : B.P. 424, L-2014 Luxembourg  
Date de constitution : 1<sup>er</sup> janvier 2005

### Retraits :

#### **Cortal Consors Luxembourg**

Retrait le 1<sup>er</sup> janvier 2005

#### **Banque Continentale du Luxembourg S.A.**

Retrait le 1<sup>er</sup> janvier 2005

#### **Kaupthing Bunadarbanki hf., Luxembourg branch**

Retrait le 24 janvier 2005

## LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

### Nouveaux établissements :

#### **TELINDUS PSF**

2, rue des Mines, L-4244 Esch-sur-Alzette  
Opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier  
Autorisation ministérielle du 5 janvier 2005

#### **STREFF S.A R.L.**

138, route d'Arlon, L-8008 Strassen  
Agent de communication à la clientèle  
Autorisation ministérielle du 3 janvier 2005

### Retraits:

#### **FUND-MARKET RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.**

Retrait le 1<sup>er</sup> janvier 2005

#### **V.M.S. LUXEMBOURG S.A.**

Retrait le 1<sup>er</sup> janvier 2005

## Elargissement de statut :

**ATAG ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.**

34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Elargissement du statut de **gérant de fortunes** à celui **d'agent de transfert et de registre**, le 13 janvier 2005

**BNP PARIBAS FUND SERVICES S.A.**, en abrégé "BPFS"

10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Elargissement du statut de **gérant de fortunes** et **distributeur de parts d'opc ne pouvant accepter ni faire des paiements** à celui **d'agent administratif**, le 3 janvier 2005

## Changements d'adresse:

**MEESPIERSON INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.**

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

**THE DIRECTORS' OFFICE S.A.**

5, allée Scheffér, L-2520 Luxembourg

## **LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION**

### Nouvelles sociétés :

**PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.**

77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

**GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A.**

25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

**HAUCK & AUFHAEUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.**

21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

### Changement d'adresse :

**AXXION S.A.**

1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

## **LISTE DES FONDS DE PENSION**

### Changements d'adresse :

**THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN**

46a, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

**K BRIDGE**

12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

## LISTE DES SICAR

### Nouvelle société :

**New Tech Venture Capital II S.C.A.**  
39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

## LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de **décembre 2004** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988, de la loi du 20 décembre 2002 et de la loi du 19 juillet 1991

### Inscriptions

- AAREAL; 33, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- ACTIVE ALLOCATION FUND; 23, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- BERENBERG FUNDS; 23, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- BERENBERG GLOBAL OPPORTUNITY 2; 23, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- DAVID FUND; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- DB PLATINUM; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- DWS VERMÖGENSBILDUNGSFONDS I (LUX); 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- FUCHS ALTERNATIVE; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- H. Q. ALPHA STRATEGIES FUND; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- KD DELUX; 6A, Circuit de la Foire Internationale; L-1347 Luxembourg
- LUX-STRATOS; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- MMA ALTERNATIVE FUND; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- PICTET ALTERNATIVE FUNDS; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- ROSSINI LUX FUND; 9-11, rue Goethe; L-1637 Luxembourg
- S.AFIR RAVENSBURG; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- SF (LUX) SICAV 3; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- SGAM AI MSA SERIES; 11a, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- SICAVEX; 50, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- THE CALYPSO ALTERNATIVE FUND; 28, avenue Monterey; L-2163 Luxembourg
- UNIEURORENTA CORPORATES 2010; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg
- UP; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- WARBURG VALUE FUND; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg

### Retraits

- ACTIVEST LUX TRENDWORLD; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- AEB-INTERNATIONAL PORTFOLIOS; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- ANF; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- CASH INVEST; 76, avenue de la Liberté; L-1930 Luxembourg
- DEKA-EURORENTEN 3/2006; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- DEKA-EURORENTEN 6/2006; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- DEKALUX-PRO; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- DWS LIFETRENDSELECT 24; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS RENDITE 2004; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- EVOLUTION; 1A, Heienhaff; L-1736 Senningerberg
- GENERALI MULTIMANAGER SICAV; 39, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- GLOBAL BALANCED 2000; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- IDEA MULTIMANAGER SICAV; 291, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg
- LION INVESTMENT FUND; 39, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- PROFACTO; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- TD WATERHOUSE FUND; 39, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- TRANSGLOBE; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg

# Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **161** (31 janvier 2005)

Somme de bilans : **EUR 695,103 milliards** (31 décembre 2004)

Résultat net : **EUR 3,232 milliards** (31 décembre 2004)

Emploi : **22 554 personnes** (31 décembre 2004)

---

Nombre d'OPC : **1 970** (10 février 2005)

Patrimoine global : **EUR 1.106,222 milliards** (31 décembre 2004)

---

Nombre de SICAR : **4** (31 janvier 2005)

---

Nombre de fonds de pension : **11** (31 janvier 2005)

---

Nombre de sociétés de gestion : **29** (1<sup>er</sup> février 2005)  
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **507 personnes** (31 décembre 2004)

---

Nombre de PSF : **166** (31 janvier 2005)

Somme de bilans : **EUR 37,352 milliards** (31 décembre 2004)

Résultat net : **EUR 323,96 millions** (31 décembre 2004)

Emploi : **6 059 personnes** (31 décembre 2004)

---

Nombre d'organismes de titrisation : **2** (31 janvier 2005)

---

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 082 personnes** (31 déc. 2003)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 941 personnes** (30 sept. 2004)

Emploi total dans les établissements surveillés : **29 120 personnes** (31 déc. 2004)

## Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)